



ENVIRONNEMENT

QUELLE DÉMARCHE POUR LES ENTREPRISES

La prise en compte de l'environnement impose l'acquisition de nouveaux réflexes dans l'industrie. Pour mieux gérer leurs déchets, produire plus propre et se conformer à la réglementation, les entreprises se tournent vers des solutions individuelles ou collectives. Du diagnostic à la certification, les partenaires locaux, Drire en tête, accompagnent leurs initiatives. Exemples sur le terrain.

Dossier réalisé par Laurence Alary-Grall, Guy Le Goff et Nathalie Rambaud.

Environnement : nouvelles pratiques

Diagnostic, plan environnement, obtention d'une certification ISO 14000 ou éco-audit. Trois modalités que les PMI peuvent mettre en œuvre avec des aides et l'appui de partenaires.

Répondant il y a quelques mois à un appel d'offres de la célèbre marque suédoise Ikea, les fabricants de meubles du Sud-Ouest de la France ont été écartés sans ménagement de la compétition. Motif : incapacité à donner des précisions sur leur politique environnementale. Après les années 80 consacrées au management de la qualité, l'heure est désormais au management de l'environnement, à la prise en compte des contraintes et des enjeux environnementaux dans les organisations industrielles. Longtemps, les PMI se sont contentées de respecter, tant bien que mal, une réglementation imposée par les pouvoirs publics. « *Ayons l'honnêteté d'avouer que la réglementation en matière de déchets est parfois trop complexe* », reconnaissait, en septembre dernier, le secrétaire d'Etat à l'Industrie, Christian Pierret, lors des Assises nationales des déchets de La Baule. Ces textes méritent davantage de clarté, personne n'imagine, pour autant, qu'ils s'assoupliront. En matière d'environnement industriel, qu'il s'agisse des rejets d'effluents gazeux ou aqueux, ou des risques industriels, les règles seront, à n'en pas douter, toujours plus exigeantes.

Des avantages sous-jacents

Comment se préparer à cet impératif écologique ? La plupart des grandes entreprises investissent des sommes considérables dans les technologies propres, et adoptent, depuis le début des années 90, les techniques du management environnemental. Le diagnostic, check-up de toutes les émissions polluantes et des consommations énergétiques, est désormais monnaie courante chez Péchiney, Rhône-Poulenc ou Elf Atochem. Ces grands groupes publient, chaque année, des rapports complets. Les plans environnement fixent les objectifs à atteindre. Consécration des efforts des industriels, la certification des sites (une cinquantaine actuellement, appartenant essentiellement à des grands groupes) incarne, pour les tiers, la politique des entreprises



D.R.
Station d'épuration biologique de l'entreprise Solectron près de Bordeaux.

en la matière. Mais qu'en est-il des PMI ? Nombre d'entre elles hésitent à adopter une démarche environnementale innovante (lire entretien page 15). Pourtant, des aides et des relais peuvent appuyer leurs efforts. L'Ademe propose ses études-déchets et conseille les PMI tous azimuts. Les agences de l'eau sont aussi des interlocuteurs efficaces, tout comme certains centres techniques (lire page 17). Localement, les opérations collectives se multiplient. Toutes incitent les PMI à diagnostiquer leurs besoins avant de trouver des solutions individuelles ou collectives (lire page 19). Enfin, pour les PMI les plus motivées, la démarche de certification des produits (normes NF environnement) et des systèmes de management (normes ISO 14000) est désormais un objectif réaliste (lire pages 21 à 24). Sur le terrain, les Drire peuvent aider les entreprises à accéder à ce nouveau type de certification.

Certains avantages du management environnemental n'apparaissent pas immédiatement. Pourtant, une baisse de la consommation en eau, c'est moins d'effluents rejetés en rivière, donc une redevance moindre aux agences de bassin. Mieux gérer ses déchets, les trier avant de les éliminer dans des filières séparées, c'est l'occasion de recycler donc de valoriser certains d'entre eux. Pour beaucoup d'entreprises, l'adoption d'un système de management environnemental permet aussi de mieux anticiper les évolutions de la réglementation, de mieux gérer ses risques, de motiver son personnel. Enfin, et ce n'est pas la moindre de ses vertus, le management environnemental est une manière de mieux communiquer avec l'extérieur, avec les autorités de contrôle et surtout avec la collectivité.

G. Le G.

DÉCHETS : L'ULTIMATUM EXPIRE EN 2002



LYONNAISE DES EAUX

La loi de 1992 sur les déchets, qui assimile les déchets industriels banals (95 millions de tonnes par an) aux déchets ménagers, prévoit la disparition des décharges telles qu'on les connaît aujourd'hui d'ici à 2002. Résultat : seuls les déchets ultimes (matières issues du traitement des déchets banals, cendres et autres sous-produits inutilisables) pourront être acheminés vers les centres d'enfouissement. Tous les autres devront être valorisés par réemploi, recyclage, traitement biologique ou thermique.

« Un rôle de contrôle et de soutien »

Respect de la réglementation, incitation à développer des technologies propres. Les Drire sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises. Témoignage d'Alain Osmont, Drire d'Aquitaine, sur les initiatives en région.

Industries : Quel est l'impact du management environnemental dans les entreprises ?

Alain Osmont : Il s'agit d'une mise à plat des organisations et des procédés dans le domaine de l'environnement afin d'optimiser le fonctionnement de l'entreprise. La démarche va au-delà de l'adoption d'actions correctives pour limiter les risques et les pollutions accidentelles. Il s'agit d'un réel enjeu économique. Ainsi, lors des études déchets qui ont commencé il y a quelques années, beaucoup d'entreprises ont découvert, avec surprise, qu'elles produisaient trop de déchets. En mesurant le coût de leur traitement, certaines ont acquis de nouveaux réflexes. Plutôt que de recourir aux services coûteux d'un incinérateur, elles ont effectué des tris sélectifs puis revendu leurs résidus à des récupérateurs. Des traiteurs de surface se sont ainsi aperçus que la poudre de zinc pouvait intéresser d'autres secteurs industriels. Le management environnemental est aussi un enjeu de mobilisation du personnel sur un thème encore plus porteur que celui la qualité, car moins abstrait. C'est enfin un outil de communication extérieure, qui permet de dialoguer avec les riverains sur la base d'éléments chiffrés, pour mieux faire comprendre la problématique industrielle. Quels que soient les systèmes de management que les entreprises choisiront, l'éco-audit, les normes ISO 14000 ou toute autre démarche, je suis convaincu que le phénomène ne mettra pas plus de cinq ans à se développer.



Alain Osmont,
Drire d'Aquitaine.

Industries : Comment, selon vous, les entreprises réagissent-elles aux contraintes environnementales ?

A. O. : Les PMI de secteurs comme celui des cosmétiques s'engagent dans une démarche environnementale car leur image de marque est incompatible avec une réputation de pollueur. Pour les autres, les attitudes sont très variées. Les entreprises qui ressentent déjà fortement les contraintes de la réglementation, comme par exemple les traiteurs de surface, ne voient pas forcément la nécessité de s'engager dans ce type de management. Elles ont déjà l'im-

pression de faire le maximum. D'autres secteurs où la pression réglementaire est moins forte, comme la chaussure ou l'habillement, n'éprouvent pas davantage la nécessité d'une telle démarche, tout simplement parce que le marché, c'est-à-dire les consommateurs, ne l'imposent pas encore. Les PMI adoptent souvent une stratégie environnementale sous l'influence de leurs donneurs d'ordres. En Aquitaine, par exemple, les fournisseurs de Boeing ou d'Ikea sont interrogés sur leurs intentions « *Que faites-vous pour sensibiliser vos salariés ?* », « *Envisagez-vous de vous faire certifier ?* », etc.

Industries : Plus précisément, quel est le rôle de la Drire ? Gendarme, interlocuteur privilégié, partenaire ?

A. O. : Nous jouons ces rôles à des moments différents. Nous exerçons une fonction de contrôle pour que les entreprises respectent la réglementation. Cette fonction n'exclut pas d'agir avec discernement, notamment en matière de délais, pour tenir compte d'événements particuliers auxquels peuvent être confrontées les entreprises. Ainsi, une grande papeterie de la région qui devait investir 50 millions de francs sur trois ans dans un nouveau dispositif de dépollution nous a demandé un délai supplémentaire, que nous lui avons accordé, pour faire face à la chute des prix de la pâte à papier. L'année suivante, les prix de la pâte ayant fortement augmenté, nous lui avons demandé d'accélérer ses investissements. Partenaire, nous le sommes aussi chaque fois que les entreprises veulent aller au-delà de la réglementation. Nous sommes prêts à les aider, avec l'Anvar et l'Ademe, lorsqu'elles veulent développer des technologies propres, et, *a fortiori*, quand elles souhaitent s'engager dans une démarche de management environnemental.

Industries : A qui les entreprises doivent-elles s'adresser pour obtenir une aide dans leur démarche ?

A. O. : Drire, Ademe, CCI, fédération professionnelle, centre technique, peu importe l'organisme. C'est aux partenaires publics de travailler en réseau, en instaurant des opérations adaptées aux besoins locaux. En Aquitaine, la Drire est à l'origine d'une opération collective intitulée « Gest-Environnement ». Son premier objectif est de doter la région d'un tissu de consultants compétents en management environnemental. Une vingtaine de consultants ont déjà été formés. Par ailleurs, une soixantaine d'entreprises vont bénéficier d'un diagnostic. En 1998, l'opération sera étendue à un plus grand nombre d'entreprises. Les interventions des consultants pourront être financées par le Frac (fonds régional d'aide au conseil). Pour nous, cette démarche, basée sur le volontariat et la confidentialité, est un outil de développement économique, le contrôle des entreprises relevant, par ailleurs, des réglementations existantes.

G. Le G.

Agence de l'eau Seine-Normandie Un agrément en cours d'expérimentation

Examen des sources de pollution, évaluation des solutions, agrément. Le mode d'action de l'AESN corrige les erreurs d'appréciation des entreprises.

Si pendant longtemps l'intervention des agences de l'eau a consisté à soutenir les industriels et les collectivités locales dans la réalisation de stations d'épuration, ces organismes font, aujourd'hui, office de partenaires de l'entreprise dans le domaine du management environnemental des eaux industrielles. Les agences aident aussi bien au développement de technologies propres qu'à l'amélioration des boues ou au fonctionnement des ouvrages d'épuration.

L'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) mène ainsi deux types d'actions en direction des entreprises. Elle leur offre la possibilité de cofinancer, à hauteur de 50 %, un diagnostic environnement pour identifier les différentes sources de pollution et cerner les actions correctives à mettre en place. L'AESN a également élaboré un accompagnement au management environnemental. « *Lorsqu'une source de pollution est mise en évidence, il existe deux solutions pour y faire face*, explique Xavier Durand-Delacré, directeur des actions industrielles et internationales de l'agence Seine-Normandie. *Soit l'entreprise ne possède pas l'outil de traitement de base et nous pouvons alors l'aider à investir dans des solutions adaptées à ses besoins, soit elle possède déjà des équipements mais elle ne les exploite pas correctement et nous pouvons alors l'aider à y remédier. Dans un cas sur deux, l'auto-surveillance des installations est absente ou défectueuse.* »

Pour favoriser cette veille, l'agence a mis au point un système d'agrément basé sur le management environnemental. Pour décrocher ce « certificat », les entreprises doivent respecter un cahier des charges et un guide de procédures élaborés à partir du volet « eau » de la norme ISO 14001. Ce système est testé depuis le début de l'année dans une quinzaine de sites industriels. Des auditeurs de l'ACAE (Association pour la certification des auditeurs envi-



Station d'épuration de la tannerie Costil à Pont-Audemer.

ronnementaux) inspectent leurs installations pour délivrer, au nom de l'agence, un agrément valable pour trois ans. Ainsi l'usine Philips circuits imprimés d'Evreux attend actuellement son agrément. « *Avec l'agence de l'eau, nous avons appris à envisager les*

problèmes d'environnement en amont, ou encore à la source, explique Gérard Jayet, responsable sécurité et environnement chez Philips circuits imprimés. *Nous avons ainsi supprimé les solvants chlorés utilisés pour les films et réduit les quantités de cuivre, d'ammonium et de fluor. A terme cette politique environnementale pourrait nous amener à éliminer notre station d'épuration et à la remplacer pour l'usage de technologies propres.* »

L'obtention de l'agrément jouera certainement un rôle important en terme d'image. Tous les sites, en effet, perçoivent cette procédure comme un formidable outil de communication et de motivation des équipes pour s'attaquer à l'ultime étape de la reconnaissance officielle : la certification ISO 14000.

N. R.

LES 6 AGENCES DE L'EAU

Depuis leur création en 1964, les agences de l'eau perçoivent des redevances auprès des collectivités ou des entreprises qui polluent ou qui prélèvent des ressources naturelles pour reverser ensuite ces sommes, sous la forme d'aides, à ceux qui investissent pour dépolluer.

Au nombre de six, elles sont réparties sur tout le territoire.

• **Seine-Normandie** : 51 rue Salvador Allende, 92027 Nanterre Cedex. Tél. : 01 41 20 16 00.

• **Adour-Garonne** : 90 rue Férétra, 31078 Toulouse Cedex.

Tél. : 05 61 36 37 38. Fax : 05 61 36 37 28.

• **Artois-Picardie** : 764 bd Lahure, 59508 Douai. Tél. : 03 27 99 90 00. Fax : 03 27 99 90 15.

• **Loire-Bretagne** : av. Buffon, BP 6339, 45063 Orléans-La-Source Cedex 2. Tél. : 02 38 51 73 73. Fax : 02 38 51 74 77.

• **Rhin-Meuse** : route de Lessy, Rozerieulles, BP 19, 57167 Moulins-Les-Metz Cedex.

Tél. : 03 87 34 47 00. Fax : 03 87 60 49 85.

• **Rhône-Méditerranée-Corse** : 31 rue Jules Guesde, 69310 Pierre-Bénite Cedex.

Tél. : 04 72 39 48 48. Fax : 04 78 51 64 71.

Le Cetim : un allié pour les diagnostics environnementaux

Face aux pollutions générées par leurs activités, les industries de la mécanique, stimulées par le Cetim, s'emploient à réduire les facteurs de nuisance.

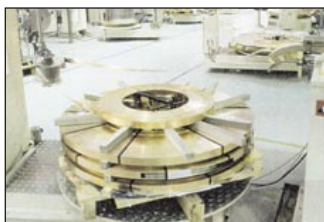
En une seule année, nous avons divisé par trois nos besoins en produits de nettoyage par la simple surveillance des réglages des machines, du positionnement des pièces et en évitant le gaspillage», se félicite Pierre Philbert, ingénieur chef de projet environnement chez Augé découpage, PME de Besançon spécialisée dans le découpage pour composants électroniques. Les efforts de l'entreprise pour réduire les sources de pollution de l'usine (huiles de découpage, solvants, produits de nettoyage, recyclage des déchets de cuivre) ont été facilités par la collaboration engagée depuis plus d'un an avec le Cetim, le Centre technique des industries mécaniques. Le diagnostic effectué par cet organisme, que Pierre Philbert présente comme « un allié précieux », a révélé les points faibles de l'entreprise en matière de pollution. Augé découpage collabore aujourd'hui avec le Cetim sur la gestion des sources de pollution, la création d'une station de traitement des déchets et la préparation à la certification ISO 14000.

Les trois préoccupations majeures des industriels

L'implication du Cetim dans le management environnemental est née d'un constat. « Les industriels doivent aujourd'hui faire face à trois préoccupations majeures, souligne Michel Ganier, chargé de mission environnement et énergie au Centre technique des industries mécaniques. Il s'agit du poids grandissant des contraintes réglementaires, du coût de la dépollution et des exigences des grands donneurs d'ordres, en particulier dans le domaine de l'électronique et de la mécanique. » Les industriels de la mécanique se montrent, en effet, de plus en plus sensibles aux questions de protection de l'environnement : utilisation des solvants de dégraissage, émissions de fumées de soudure qui posent des problèmes de pollution de l'air, gestion des déchets dont le stockage peut entraîner des risques de pollution de l'eau et de l'air.

En coordination avec la FIM, la Fédération de la mécanique, et avec le soutien du Squalpi (programme Partenaires pour l'Europe), le Cetim mène différentes actions

pour aider les entreprises de son secteur à intégrer les préoccupations environnementales dans leur stratégie de développement. Ces actions vont du simple diagnostic à l'accompagnement dans la mise en place d'un véritable système de management, d'une certification ISO 14001. « Notre approche est collective. Nous pouvons ainsi faire progresser un groupe d'entreprises, avec des accompagnements financiers conclus avec des partenaires tels que les Drire, les conseils régionaux et l'Ademe », explique Michel Ganier. Ces opérations collectives s'inscrivent également dans une démarche « métier ». Toutes les équipes



Augé découpage se prépare à l'obtention de la norme ISO 14000.

comprennent des collaborateurs spécialisés dans des métiers qui présentent des risques pour l'environnement : la mécanique industrielle, le découpage-emboutissage, la chaudronnerie, le traitement de surface, la forge ou le traitement thermique. « Nous pouvons ainsi mettre à la disposition des entreprises des auditeurs spécialisés dans leur secteur d'activité et qui connaissent parfaitement les procédés et les produits utilisés ainsi que leur impact sur l'environnement », conclut-il.

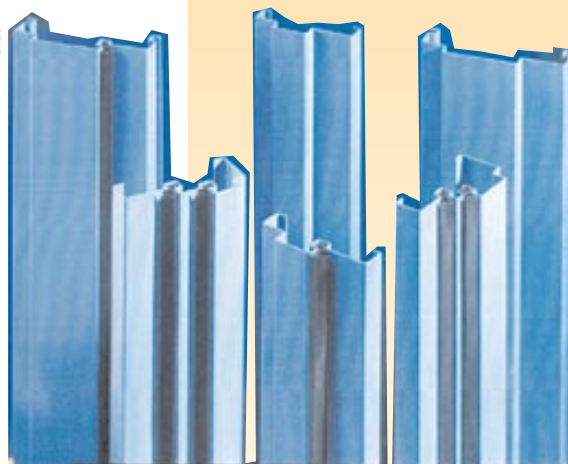
N. R.

CONTACT

Michel Ganier, chargé de mission environnement et énergie au Cetim Saint-Etienne, 7, rue de la Presse, BP 802, 42952 Saint-Etienne Cedex 9. Tél. 04 77 79 40 79.

BLOCFER : LE SUIVI DES ÉTAPES

« Nous avons commencé à nous pencher sérieusement sur les questions d'environnement il y a deux ans lorsque nous nous sommes aperçus qu'une partie de notre réseau d'eau usée n'était pas reliée à la station d'épuration », indique Christophe Bonnaud, responsable maintenance, sécurité et environnement chez Blocfer à Argentat en Corrèze. Après cet incident, l'entreprise spécialisée dans la fabrication de bloc-portes à huisseries en bois ou en métal a décidé d'établir avec le Cetim un



diagnostic environnement pour tout le site. Les sources de pollution débusquées (huiles, solvants, déchets de colles ou d'emballages), Blocfer peut maintenant définir une politique de gestion environnementale. « Pendant six mois, le Cetim, que nous avons choisi parce qu'il jouit d'une forte notoriété dans la profession, viendra nous épauler sur le terrain », souligne Christophe Bonnaud.

Ademe Trouver sa méthode avec le plan environnement-entreprise

Deux guides, méthodologique et opérationnel, pour se familiariser avec l'ensemble des données et cerner sa propre démarche.

La gestion optimale de l'énergie et de l'environnement dans l'entreprise constitue un facteur important de développement et de compétitivité, et, souvent, une nécessité imposée par le respect de la réglementation», constatait Vincent Denby Wilkes, directeur général de l'Ademe lors du lancement du plan environnement-entreprise (PEE) en octobre 1995. Conçu par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie en liaison avec le ministère de l'Industrie et le ministère de l'Environnement, cet outil a pour vocation de permettre aux



entreprises, et notamment les plus petites d'entre elles, de mieux prendre en compte l'environnement dans leur stratégie. « Le PEE n'a pas pour vocation de se substituer à l'application d'une norme ou d'un label, poursuit Vincent Denby Wilkes. Il permet, en revanche, d'y accéder à partir d'une démarche pragmatique, souple et susceptible d'être conduite par l'entreprise elle-même. »

La méthode du plan environnement-entreprise (PEE), répond à un besoin réel des entreprises qui, de plus en plus, s'interrogent sur les conditions dans lesquelles elles doivent organiser leur gestion de l'énergie et de l'environnement, notamment si elles souhaitent accéder à une certification ISO 14001 ou une labellisation éco-audit.



Le secteur de la chimie a bien accueilli le plan environnement-entreprise.

La méthode se présente sous la forme de deux documents : un guide méthodologique à l'usage du chef d'entreprise, dont l'implication personnelle est indispensable, et un guide opérationnel destiné au responsable environnement. Sous forme de classeur, il contient des fiches concrètes facilitant la collecte des données et leur exploitation.

La méthode invite l'industriel à une mise à niveau de l'entreprise. Il doit réaliser un état des lieux afin de rassembler les données de base, d'identifier plusieurs pistes d'amélioration et de les traduire tout de suite en actions concrètes. Elle propose aussi à l'industriel de réaliser simultanément une amélioration continue des performances (une grande partie du classeur est consacrée aux programmes de recherche d'améliorations) et une gestion courante de l'environnement. Ainsi, progressivement, l'industriel met en place un système de management environnemental.

N. R.

A CONSULTER

Les guides du plan environnement-entreprise (450 pages, 500 F) aux éditions de l'Ademe, tél. 01 47 65 23 15.

PEE : PREMIER BILAN

A l'occasion du dernier salon Pollutec, l'Ademe a présenté les résultats d'une première évaluation du plan environnement-entreprise.

Cette étude a été réalisée auprès d'un échantillon de 282 établissements qui avaient acquis le PEE auprès de l'Ademe entre octobre 1995 et septembre 1996.

• **Secteurs concernés** : chimie et parachimie, agro-alimentaire et construction mécanique.

• **Objectifs poursuivis** : 69 % des entreprises interrogées ont comme objectif la certification ISO 14001 à court ou à moyen terme, 26 % la mise en place d'un système de management environnemental, l'amélioration des performances ou une conformité à la réglementation et 5 % la réalisation d'un état des lieux ou la résolution d'un problème environnemental ponctuel.

• **Utilisation du PEE** : 52 % utilisent

le PEE comme seul support et suivent la logique méthodologique et 45 % recourent en complément à la norme ISO 14001 ou n'utilisent qu'une partie de la méthode du PEE.

Près d'une entreprise sur deux s'est dotée d'un comité de pilotage pour l'application du PEE.

La très grande majorité des entreprises semble apprécier la méthode de ce plan. 33 % la jugent complète, 23 % incitative, 17 % simple d'utilisation.

Bretagne Environnement Plus Un programme souple et bien construit

Traduction d'une opération conjointe d'acteurs institutionnels et privés, le cas exemplaire des Cuisines Roux.

Avec ses entrelacs de tuyaux blancs et ses silos de métal bleu, la chaudière à bois des Cuisines Roux ressemble à un Centre Georges Pompidou miniature. Pour cette PMI de 90 personnes, c'est surtout un moyen propre et économique de recycler les sciures de bois générées par l'usinage des éléments de cuisine qu'elle fabrique, à la commande, pour des distributeurs de meubles français et étrangers, de plus en plus sensibles au management « vert » de leurs fournisseurs. « Avec les pays d'Europe du Nord, à prix égal, une démarche environnementale constitue un avantage concurrentiel déterminant », indique Didier Roux, le patron des Cuisines Roux. Installée à Langon, dans la campagne rennaise, les Cuisines Roux sont l'une des 600 entreprises bretonnes à avoir participé à l'opération Bretagne Environnement Plus (BE+), lancée en 1994 par la Drire et le conseil régional. Soutenu par de grandes entreprises de la région (Ciproën, EDF et GDF) et financé avec l'aide de l'État, de la région et de l'Europe, ce programme, gratuit et confidentiel, vise à former dans chaque entreprise bretonne un correspondant environnement et à l'accompagner dans la réalisation de l'autodiagnostic environnemental de son entreprise. « A charge, ensuite, pour l'entreprise de conduire elle-même son projet en fonction de ses spécificités, de son intérêt économique et des pistes d'action qu'elle a identifiées », précise Gilles Durand, coordonnateur régional de l'opération.

Le temps de se mettre en conformité

Une fois leur diagnostic réalisé, les Cuisines Roux ont décidé de résoudre le problème de la gestion rationnelle de leurs déchets en recrutant un ingénieur en environnement et en s'appuyant sur les préconisations de l'ISO 14000. « Une démarche globale et systématique qui n'impose pas d'obligations et laisse du temps pour se mettre en conformité », commente Didier Roux. Montant de l'investissement : 750 000 francs sur trois ans. Un coût relativement élevé mais qui n'a

pas fait reculer le P-DG des Cuisines Roux : « Si on ne fait rien, on risque de le payer encore plus cher demain ». Jean-Pascal Pistorio, animateur de BE+ pour l'Ille-et-Vilaine, s'enthousiasme devant les progrès accomplis par la PMI de Langon : « Il y a deux mois, les déchets étaient stockés en vrac sur les postes de travail. Depuis des bennes de couleur ont fait leur apparition. L'aspect de l'entreprise s'en trouve considérablement modifié ». Les plastiques, cartons, papiers, bois et palettes ainsi récupérés sont tous recyclés. Un système d'aspiration des poussières d'usinage évacue les sciures de bois vers la chaudière. Celles qui présentent un risque d'explosion, parce que contenant des peintures, sont collectées en vue de leur valorisation énergétique. Les chiffons de maintenance sont nettoyés et réutilisés. En cabine de peinture, un mur



G. DUNAIS

Dans la cabine de peinture de l'entreprise Roux, un mur d'eau capte les résidus de solvants.

d'eau capte les résidus de solvants. Ils sont agglomérés et confiés à un récupérateur pour valorisation énergétique. L'atelier de ponçage est équipé d'un tamis qui récupère les résidus de vernis sous forme de boues. « Ici, rien ne se perd », affirme Cathy Dunais, responsable environnement. Les cartouches d'encre d'imprimantes sont remises à une association pour handicapés. Quant aux huiles alimentaires du réfectoire, elles finissent en aliments pour chiens et chats ! »

Reste à corriger le problème des rejets atmosphériques de solvants. « Notre objectif est de les réduire de moitié d'ici trois ans », assure Cathy Dunais. Nous fondons beaucoup d'espoirs sur les peintures hydro-solubles, mais tous les bois ne supportent pas ce type de produit. »

L. A.-G.

LES CHIFFRES DE BE+

- 2500 PME concernées,
 - 545 correspondants environnement formés,
 - 275 autodiagnostic environnementaux achevés ou en cours de réalisation,
 - 90 emplois liés à l'environnement créés,
 - 124 millions de francs d'investissement en cours ou réalisés dans les technologies propres et de dépollution,
 - une soixantaine d'entreprises sur le chemin de l'ISO 14 000
- Contact : Gilles Durand, coordonnateur régional de Bretagne Environnement Plus.
Tél. 02 99 14 34 70.

NF environnement : le label écologique français

Toute entreprise candidate à la marque NF environnement doit répondre à des critères précis pour obtenir la labellisation.

Gérée par l'Afnor, la marque NF environnement, née dans les années 1990, est le seul label écologique officiel français. Apposée sur les produits présentant un « impact négatif moindre » sur l'environnement, elle n'en garantit pas moins une qualité « d'aptitude à l'usage équivalente » à celle des produits non labellisés. Fondée sur une approche écologique multicritère, de l'extraction des matières premières entrant dans la composition du produit à son élimination après usage, la marque NF environnement est attribuée pour une durée déterminée (de trois ans, renouvelable tous les ans). Le comité de la marque, instance consultative composée d'industriels, de distributeurs, d'associations de consommateurs et de protection de l'environnement, choisit, sur demande des entreprises, les nouvelles catégories de produits pouvant entrer dans la marque NF environnement. Cette instance établit le règlement technique propre à chaque catégorie de produits. A ce jour, seulement six catégories sont concernées : peintures et vernis, sacs-poubelles,

Les aspirateurs-traîneaux figurent parmi les six catégories de produits NF environnement.



L'ÉCOLABEL EUROPÉEN

Label écologique commun à tous les pays de l'Union, l'écolabel européen vise à promouvoir « la conception, la production, la commercialisation de produits ayant une incidence moindre sur l'environnement pendant tout leur cycle de vie. » C'est la Commission européenne, assistée par un comité réglementaire, qui développe ce label dont la gestion est assurée, au plan national, par un organisme spécifique, en France l'Afnor. Les entreprises candidates doivent adresser leur demande d'attribution du label à cet organisme qui communique les tests à effectuer et la procédure d'évaluation. Les démarches varient selon les catégories de produits. Du lave-linge au papier-toilette en passant par le papier pour photocopie, l'écolabel européen accordé, en général, pour une durée de trois ans, concerne actuellement onze types de produits. Treize autres catégories (détergents, chaussures, produits textiles) vont entrer prochainement dans la famille du label européen.

COÛTS DE LA MARQUE NF ENVIRONNEMENT

- Participation aux frais d'établissement du règlement technique par catégorie de produits : entre 7 500 F et 15 000 F HT selon le produit, payable une seule fois quel que soit le nombre de produits présentés dans une même catégorie.
- Frais d'instruction de dossier : 7 835 F HT par gamme de produits pour une première admission, 3 730 F HT pour les admissions ultérieures.
- Frais de visite d'établissement : 6 740 F HT.
- Frais d'essais de conformité (si nécessaire) à la charge du demandeur.
- Une redevance annuelle pour le droit d'usage de la marque NF environnement est fixée à 0,1 % du chiffre d'affaires, avec un minimum de 12 000 F HT, des produits certifiés. Droit d'usage plafonné, différent selon les catégories de produits.

colles pour revêtements de sols, auxiliaires mécaniques de lavage, aspirateurs-traîneaux, composteurs individuels de jardin (lire reportage page suivante). Une seule entreprise qui développe un produit écologiquement innovant peut demander au comité de créer une nouvelle catégorie de produits labellisés. Elle doit alors adresser sa demande à l'Afnor, qui en assurera l'instruction. Les produits destinés au consommateur aussi bien que les produits intermédiaires sont concernés à l'exception, pour le moment, des produits pharmaceutiques, agro-alimentaires, des services et des produits du secteur automobile.

Contrôles inopinés

Si la catégorie du produit est déjà labellisée, les candidats à la marque NF environnement doivent adresser un dossier au directeur général de l'Afnor. Dès réception de cette demande, un auditeur est désigné par l'Afnor pour effectuer une visite du site de production et prélever des échantillons afin de réaliser des contrôles sur les produits présentés. Selon les conclusions du rapport d'audit et les résultats des essais, établis en fonction du règlement technique propre à chaque catégorie de produits, le demandeur devient ou non titulaire de la marque NF environnement. S'ensuivent des contrôles inopinés pour vérifier la permanence de la conformité du produit aux exigences de la marque.

G. Le G.

CONTACT

AFNOR (Association française de normalisation)
Patricia Proia, tél. 01 42 91 59 26.
Tour Europe Cedex 792049 Paris-La Défense.



Tradex : silos recyclables

Exemple d'une entreprise labellisée
NF environnement.

Des silos les plus écologiquement corrects», c'est fort de cette conviction que Francis Garcia, P-DG de Provence Industrie Plastique, a demandé à l'Afnor de créer une catégorie « silos à compost » dans la marque NF environnement. Cette PMI camargaise, qui fabrique et commercialise ses silos via sa filiale Tradex, a convaincu les ingénieurs de l'Afnor venus vérifier que les silos étaient bien conçus en plastique recyclé et recyclable.

Les silos Tradex, bacs ajourés servant à fabriquer du terreau avec les déchets organiques du jardin et de la maison, sont actuellement les seuls silos certifiés sur le marché. Une démarche exigeante et coûteuse (50 000 F, frais d'enregistrement et séjours des ingénieurs Afnor compris), mais gratifiante : depuis l'obtention du label en mars 1997, les silos Tradex ont doublé leurs ventes. Ils sont désormais référencés chez les plus grands distributeurs : Truffaut, Jardiland, Leroy Merlin. « Notre produit coûte 10 % plus cher que ses concurrents, reconnaît Francis Garcia, mais sa qualité, qui a nécessité la collaboration d'un designer et d'un centre technique, est désormais reconnue officiellement. Le label NF environnement nous permet de mieux nous différencier sur le marché et de séduire une clientèle de classe moyenne urbaine, de plus en plus sensible aux arguments écologiques. D'autre part, même si nous ne sommes pas les mieux placés au niveau des prix, nous visons aussi le marché des collectivités locales. »

G. Le G.



Modèle de base
des silos
à compost Tradex,
seuls silos
certifiés sur le
marché !

Les normes des systèmes de management

ISO 14000 et éco-audit, ces deux procédures consacrent les principes d'amélioration continue. Similitudes et différences.

A l'instar des certifications ISO 9000 dans le domaine de la qualité, les normes de certification des systèmes de management environnemental, ISO 14000 et éco-audit, proposent un système d'organisation des entreprises pour mener une politique environnementale. La certification ISO 14000, fondée sur les normes internationales, est la plus utilisée aujourd'hui par les entreprises. Développées sous les auspices de l'International Organization for standardization (organisme international de normalisation), les normes de la série ISO 14000 constituent, désormais, le référentiel universel de la certification des systèmes de management environnemental. Opérationnelles depuis septembre 1996, elles concernent déjà une cinquantaine d'entreprises françaises (lire reportage page suivante). Ces normes s'adressent, en pratique, à l'ensemble des unités d'un site industriel tandis que les ISO 9000 peuvent s'appliquer à la politique qualité d'un atelier ou d'une simple ligne de production.

Prescriptions et principes

Les normes se divisent en deux grandes familles. L'ISO 14001 est une norme de spécification qui donne des prescriptions vérifiables (le quoi) pouvant servir à la certification des systèmes par tierce partie. L'ISO 14004 est une règle de recommandation qui définit des principes (le comment) pour la construction de tels systèmes, grâce notamment à des exemples et des conseils. Reposant sur le principe d'une amélioration continue, l'ISO 14000 semble d'autant mieux convenir aux PMI qu'elle leur propose un enchaînement logique des prescriptions. L'éco-audit est, quant à lui, défini par un règlement européen (SMEA, système de management environnemental et d'audit). Cet instrument, entré en application en 1995, encourage les entreprises à s'engager dans une démarche volontaire d'amélioration de leur



Le fabricant d'ampoules électriques Osram, certifié ISO 14000 et labellisé éco-audit.

COÛT DE LA CERTIFICATION ISO 14000

- Entre 30 000 et 60 000 F pour la certification d'une entreprise de moins de 100 salariés, bénéficiant de 4 à 7 jours d'audit.
- Entre 6 000 et 12 000 F pour la maintenance du certificat d'une entreprise de moins de 100 salariés.
- A titre indicatif, le prix des prestations intellectuelles varie de 6 000 à 12 000 F par jour.

performance environnementale. La procédure est semblable à celle de l'ISO 14000 : définition d'une politique environnementale, analyses (eaux, énergie, déchets), élaboration d'un programme (objectifs quantifiés et délais), mise en place d'un système de management (pratiques et responsabilités), audit. Elle prévoit, en outre, la rédaction d'une déclaration (destinée au public), la vérification (par un vérificateur agréé) et l'enregistrement auprès du ministère de l'Environnement. Aujourd'hui, une dizaine d'entreprises s'y sont engagées en France, contre plus de 500 en Allemagne. Le règlement SMEA fait l'objet d'une révision qui sera effective à l'an 2000. A cette date, l'ISO 14000 sera vraisemblablement la référence pour le système de management, l'éco-audit conservant sa spécificité pour la validation des documents attestant les performances de l'entreprise.

G. Le G.

CONTACT

- COFRAC** (Comité français d'accréditation),
tél. 01 44 68 82 20).
- Organismes certificateurs**
- Afaq (Association française pour la qualité),
tél. 01 46 11 37 37.
 - BVQUI (Bureau Veritas Quality management)
France,
tél. 01 47 14 43 30 ou 04 78 66 82 60.
 - Ecopass Sa, tél. 01 53 83 30 34.
 - LRQA (Lloyd's register Quality Assurance),
tél. 04 72 13 31 41.

Igol Centre Valorisation : intervenir sur tous les fronts

Depuis le 28 octobre, Igol Centre est le premier industriel du graissage, tous pétroliers et indépendants du graissage confondus, à être certifié ISO 14000. Une nouvelle que cette entreprise de Nevers s'est empressée d'annoncer à l'ensemble de ses clients et fournisseurs. « La certification environnementale, c'était plus important pour nous que la certification qualité, affirme Michel Sitter, responsable R&D d'Igol Centre. D'abord parce qu'elle constitue une gageure pour un fabricant de lubrifiants, souvent étiqueté pollueur, et surtout parce qu'elle permet d'aller dès la conception dans la recherche de l'excellence. » Une année et demie a été nécessaire à Igol Centre pour décrocher le certificat. « Ce qui prend le plus de temps, souligne Michel Sitter, c'est la lecture de l'ISO 14000. Or, une PMI ne peut pas s'arrêter pour se pencher sur des normes. Grâce à la formation dispensée dans le cadre de Prométhée, nous avons gagné au moins dix-huit mois de travail. »

La formation Prométhée

Lancé en 1993 par le conseil régional de Bourgogne, en partenariat avec la Drire et la chambre régionale de commerce et d'industrie, Prométhée, premier programme de ce type en France, accompagne les entreprises vers les systèmes de management environnemental. Au programme : des sessions de formation, des réunions de suivi, la mise à disposition d'outils méthodologiques et la réalisation de diagnostics environnementaux. Sur les 12 entreprises participantes à l'opération engagée en mai 1996, Igol Centre est la première entreprise certifiée, mais d'autres vont suivre. Dès le début de sa démarche, la PMI de Nevers a placé la barre très haut. « Avant de chercher à réduire nos déchets, nous voulions savoir d'où ils provenaient, remonter à la source en quelque sorte... jusque chez nos fournisseurs », indique Michel Sitter. Un contrat de maintenance a ainsi été signé avec un fournisseur de



Evaluation de la biodégradabilité de fluide en salle de micro-biologie.

La certification ISO 14001 impliquant également la réduction de l'utilisation des ressources non renouvelables, l'entreprise a dirigé ses recherches sur le développement de produits à biodégradabilité élevée et à écotoxicité faible. « Nous travaillons, actuellement, sur des huiles hydrauliques biodégradables réalisées à partir d'huiles végétales et sur le développement de lubrifiants à base d'huile de crambe, une plante appelée aussi chou marin. Nous avons également un projet de valorisation de l'huile de colza dans la lubrification », confie Michel Sitter.

L. A.-G.

CONTACT

CRCI Bourgogne, Gérald Sauteraud.
Tél. : 03 80 60 40 20. Fax : 03 80 60 40 21.

RAPPEL : LES INTERVENTIONS DES DRIRE

Services régionaux du secrétariat d'Etat chargé de l'Industrie, les directions régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (Drire) exercent aussi des missions pour le compte d'autres ministères, en particulier celui de l'Environnement. A côté de leur rôle traditionnel de soutien au développement industriel, elles veillent ainsi au respect de la sécurité et de l'environnement par les entreprises. Dans ce domaine, leur action vise

essentiellement à faire appliquer la réglementation. Conformément à la loi du 19 juillet 1976 sur l'inspection des installations classées, les Drire imposent aux entreprises des prescriptions pour réduire pollutions, nuisances et risques : rejets polluants dans l'eau et l'air, élimination des déchets. Elles



interviennent avant l'implantation des établissements industriels et au cours de leur activité. Les Drire contrôlent les 370 installations industrielles françaises présentant les plus grands risques et soumises à la directive européenne dite « directive Seveso ». Objectifs : réduire les risques et la gravité des accidents et renforcer la protection des riverains. Les Drire ont également pour mission de sensibiliser les acteurs économiques à l'environnement industriel.